



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

CABINET

Direction des sécurités

Bureau de la Sécurité Intérieure,
de la défense et de la sécurité nationales

ARRETE N°891
Portant nomination de
certaines membres du
CONSEIL D'ÉVALUATION DU
CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT-DENIS

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale ;

VU les articles D. 229 modifié, D. 234, D. 235, D. 236, D. 237 et D. 238 du code de procédure pénale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 890/CAB/SI du 24 mai 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n° 600 /CAB/SI du 21 avril 2011 portant création du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Saint-Denis ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet,

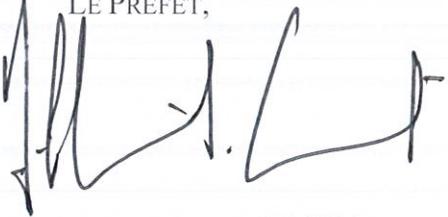
ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur le représentant de l'association « Prend un asseoir » ou son représentant est nommé membre du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Saint-Denis, pour une période de deux ans renouvelable.

ARTICLE 2 : Madame la présidente de l'association nationale des visiteurs de prison (ANVP) Réunion ou son représentant est nommée membre du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Saint-Denis, pour une période de deux ans renouvelable.

ARTICLE 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, et Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat. Une ampliation sera adressée au garde des sceaux ministre de la justice.

Fait à Saint-Denis, le 24 mai 2018

LE PREFET,


Amaury de SAINT-QUENTIN